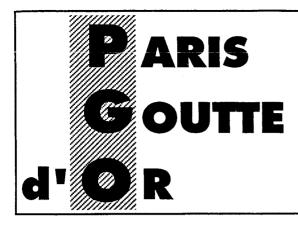
ISSN 076-0662



DÉCEMBRE 1997





2**** supplément au n° 41 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

Trafic de drogues : et si les habitants prenaient position ?

Peu de temps avant la tenue des "Rencontres nationales sur l'abus des drogues et la toxicomanie" organisées par le Ministère de la Santé, des habitants du quartier ont pris la parole sous la forme d'une pétition originale (signée par des habitants des rues de Tombouctou et Stephenson) qui a d'ailleurs été remise à Bernard Kouchner, Ministre de la Santé lors de ces Rencontres nationales. :

"Nous, habitants du quartier de la Goutte d'Or,

Après nous être réunis le 27 novembre 97 et avoir réfléchi ensemble sur les problèmes graves qu'entraîne la présence répétée d'usagers de drogues dans nos immeubles (portes cassées, vandalisme, tentatives de cambriolage, agression physique et verbale, seringues souillées, sang sur les murs, etc...), problèmes qui suscitent nos craintes et nos inquiétudes, particulièrement en ce qui concerne la protection de nos jeunes enfants,

Après avoir envisagé des réponses dans l'urgence (renforcement des portes, de leurs mécanismes de fermeture et différentes procédures empêchant un accès direct) et constaté que celles-ci ne sont que palliatives et ne font que déplacer le problème vers d'autres immeubles aux alentours, ce qui ne constitue en rien une solution à nos yeux,

NOUS DEMANDONS L'OUVERTURE DE LIEUX D'INJECTION, non seulement dans notre quartier, mais AUSSI DANS D'AUTRES ARRONDISSEMENTS de Paris, comme cela se fait dans d'autres pays, tels que la Suisse et l'Allemagne."

Cette pétition locale a été mise au point lors d'une réunion organisée par l'association EGO (Espoir Goutte d'Or - 13 rue St Luc) avec les riverains de leur local d'échange de seringues STEP du 56 Bd de la Chapelle. La réflexion commune a permis de faire plusieurs constats:

- la répression policière du trafic a montré ses limites, et même si les interpellations de dealers ont augmenté notablement dans notre arrondissement, les habitants ne constatent pas de diminution du trafic dans les rues et certains points de fixation (squares, squatts, etc...)
- quant aux usagers de drogues, l'action policière ne peut que les déplacer d'un point à un autre (Stalingrad, La Chapelle, rue Myrha, rue Ordener, voies ferrées,

- etc...) et essayer de rendre les phénomènes d'attroupement "supportables" par les habitants
- il est important de mettre en place des lieux d'échange de seringues pour prévenir les risques liés au Sida et aux Hépatites, mais ces lieux devraient être plus nombreux et également répartis sur tout Paris et la banlieue. De plus, cette mesure n'est pas suffisante puisqu'il faut bien que l'usager s'injecte quelque part.

Le temps n'est-il pas venu que des associations de quartier comme la nôtre prennent position et s'expriment sur ce sujet qui nous concerne directement ? Cette initiative d'habitants en sera l'occasion. PGO a donc décidé, de lancer ce débat en son sein, avec l'aide d'EGO, et de définir une position que l'association essaierait de promouvoir auprès des élus et des pouvoirs publics.

Jusqu'à présent, les habitants qui prenaient la parole à ce sujet le faisaient surtout pour demander une plus grande action de la police, et le débat sur la politique générale concernant la toxicomanie restait confiné à l'intérieur des associations et structures spécialisées.

Cette pétition des habitants du quartier, tout comme le vote des Suisses lors du référendum qui a eu lieu récemment dans la Confédération Helvétique sont pour nous des précédents intéressants et nous poussent à prendre la parole. Il ne doit pas y avoir de sujet tabou, et nous devons réfléchir et examiner toutes les expériences déjà réalisées dans de nombreux pays européens (trop souvent montrés du doigt par les politiques : développement des programmes de substitution, distribution médicalisée de l'héroïne sous certaines conditions, ouvertures de salles d'injection, etc...) qui permettent :

- de briser le marché de la drogue
- de permettre aux usagers de drogue de sortir de la galère et de l'exclusion
- de rendre à nos rues et à nos immeubles l'aspect convivial qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

Tous les adhérents qui se sentent concernés par ces questions sont invités à participer à la réunion élargie du Conseil d'Administration (cf. feuille spéciale "adhérents") qui en débattra avec des représentants d'EGO.

Réunion de travail avec la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH - Ville de Paris)

Le 18 décembre dernier, Monsieur Bertrand, Directeur du Logement et de l'Habitat (entouré de plusieurs de ses collaborateurs ainsi que de représentants de la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction - DAUC) a reçu une délégation de Paris-Goutte d'Or pour faire le point sur différents problèmes.

• Devenir du bâtiment B2 du 48 Goutte d'Or

L'OPAC devait étudier différentes propositions. Celles-ci se résument à la réhabilitation lourde du bâtiment pour un prix d'environ 18.500 F le m2, alors que les normes habituelles sont de 15.000 F le m2. D'autre part, la copropriété du bâtiment C (représentée lors de cette rencontre) a plaidé à nouveau pour la destruction pure et simple du bâtiment, et ce, afin de dédensifier la parcelle. La D.L.H. va saisir en janvier les élus qui devraient trancher. PGO a insisté pour que le relogement des occupants actuels puisse commencer dans les meilleurs délais.

• 29 rue Polonceau

Pour cet hôtel dont les murs appartiennent à la Ville, l'éviction commerciale du gérant devrait avoir lieu dans le courant 1998. Compte-tenu de l'état du bâti et des immeubles riverains, l'OPAC n'a pas réussi à faire des propositions de réhabilitation ou de démolitionreconstruction sur la seule parcelle du 29. La D.L.H. va demander à d'autres sociétés d'HLM de faire des propositions. Peut-être faudra-t-il envisager le rachat d'une des parcelles voisines?

• Château-Rouge

PGO a à nouveau attiré l'attention sur la situation des trois immeubles aui ont été exclus de l'opération d'aménagement et pour lesquels a été signé un arrêté d'interdiction immédiate d'habiter, à savoir le 30 et 19 rue Affre et le 6 rue Léon.

- 30 RUE AFFRE

Pour les occupants de cet immeuble, la situation a évolué de façon positive, ou du moins, des perspectives de relogement sont maintenant ouvertes. En effet, on se souvient (cf. Lettre de PGO de novembre 97) que cet immeuble a été évacué par la Préfecture de Police pour péril. Suite à notre intervention, la Préfecture de Paris a décidé de procéder au relogement des familles (et la Ville devrait aussi en prendre sa part) et de faire ainsi respecter l'arrêté d'interdiction d'habiter pris par le Préfet. En attendant, les familles sont toujours hébergées soit à l'hôtel, soit chez des amis... mais le relogement est maintenant acquis.

- 6 RUE LÉON

Là, la situation est toujours bloquée : un seul locataire en titre habite l'immeuble, ainsi qu'une famille mallogée, le reste des appartements de cet immeuble à l'abandon ayant été occupés peu à peu par la prostitution, alors que l'eau est coupée depuis des mois. Laisser les choses en l'état revient à saborder l'opération

d'aménagement, car maintenir un tel point de fixation au cœur même du secteur à aménager, face à un immeuble neuf qui devrait bientôt voir le jour (au 34 rue Myrha), c'est se condamner à l'échec.

- 19 RUE AFFRE

Les propriétaires-occupants de cet immeuble sont toujours dans l'impasse : ils ne peuvent ni réhabiliter, ni vendre (car la Ville n'achète pas, pour le moment). De plus, l'immeuble a fait l'objet à plusieurs reprises de tentatives d'incendie criminel. Il semble qu'il faudra attendre l'enquête publique pour que la situation puisse ici se débloquer.

- L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elle a été retardée, et, devrait avoir lieu (espérons-le) juste après les élections régionales prochaines. C'est à cette occasion que les occupants des immeubles en litige, notamment ceux du 19 Affre et des 46 et 48 Myrha pourront faire entendre leur point de vue.

- 16 RUE LAGHOUAT

Enfin, la situation dans cet immeuble s'est apaisée (cf. La Lettre de PGO de novembre 97). Les appartements qui servaient au trafic ont été murés et bientôt la porte de l'immeuble devrait être fermée à clé. La Ville a pris possession de plusieurs lots et les premiers relogements devraient bientôt avoir lieu.

- 32 RUE DES GARDES

La Ville va bientôt être propriétaire de la quasi-totalité de cet immeuble, et là aussi, les premiers relogements vont avoir lieu.

- IMMEUBLES À RÉHABILITER

Une première séance du Conseil Départemental d'Hygiène s'est déjà tenue et une deuxième devrait suivre. La première réunion s'est déroulée de façon assez mouvementée, vu le nombre de propriétaires qui s'étaient déplacés. C'est à la suite de ces séances que les injonctions de résorption de l'insalubrité vont être transmises aux copropriétaires de ces immeubles qui pourront bénéficier d'une "OPAH ciblée".

• 15 bis rue Polonceau

Ce beau local (quoique très dégradé) appartient à la Ville et pour le moment est resté à l'abandon. PGO a proposé que soit monté un chantier école qui permettrait de le rénover et d'en faire un local à vocation associative (localisation idéale, face au Square Léon). Cette proposition a reçu un accueil plutôt favorable de la D.L.H. Le projet va donc pouvoir être étudié et présenté par la suite aux élus.

• 24/26 rue de Jessaint

Là encore, il s'agit de terrains appartenant à la Ville. C'est l'OPAC qui devrait intervenir sur cette parcelle en proposant une éventuelle réinstallation à la boucherie. Le projet pourrait d'ailleurs peut-être intégrer le petit immeuble du 22 Jessaint, si le propriétaire en est d'accord.

"PARIS-GOUTTE D'OR - La LETTRE" - 2etme supplément au n° 41 de PARIS-GOUTTE D'OR - décembre 1997 - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS Directeur de la Publication : M. Neyreneuf - N° de Commission Paritaire : 66 173 - Dépôt légal : décembre 1997 - Imprimerie : IDG (Paris 18th)

Échos... Échos... Échos... Échos... Échos...

SQUARE LÉON : RIEN NE BOUGE !

Françoise de Panafieu (adjoint au Maire de Paris chargé des Parcs et Jardins) a répondu le 28 novembre à la lettre collective envoyée par les associations du auartier aui lui demandaient de présider une réunion pour faire avancer le dossier :

"Par lettre du 22 octobre 1997, vous me faites part des observations du collectif de la Goutte d'Or sur le réaménagement du square Léon et la mise en œuvre des projets d'animation-jardinage proposés par les associations en direction des jeunes enfants et de leurs

J'ai très volontiers demandé à la Direction des Parcs et Jardins de me faire le point sur l'avancement du projet effectué par les services concernés par ce dossier.

Je ne manauerai pas de vous en tenir informé..."

Cette réponse (une sorte de simple accusé-réception) nous étonne fortement car Françoise de Panafieu nous avait habitués à plus d'audace lorsqu'elle a commencé à traiter ce dossier. Aucune précision n'est donnée sur les problèmes essentiels que sont la fermeture des terrains de sport (par qui ?) ou les projets d'animation pour les ieunes. Bref, pour le moment, les arilles sont posées et on ne les ferme pas... Nous renouvelons donc notre demande de réunion de concertation sur ce sujet.

LOCAUX COMMERCIAUX DE L'OPAC

Lors d'une récente rencontre avec PGO, le Directeur de l'Antenne Nord-Ouest de l'OPAC, accompagné des responsables du secteur commercial, ont fait part de leur nouvelle politique tarifaire. Celle-ci vise à favoriser la commercialisation de certaines portions de rues : rue des Gardes, rue des Islettes, rue Polonceau, rue de Chartres (sauf les numéros 12 et 18), et une partie de la rue de la Goutte d'Or (du 2 au 22 et du 1 au 33). Les tarifs proposés à ceux qui voudront s'installer seront de 700 F le m² annuel pour les 3 premières années, puis 800 F pour les 3 années suivantes, et 900 F à partir de la 7^{ème} année (au lieu de 800 F la 1ère année, 1000 F la 2ère année et 1200 F à partir de la 3^{ème} année).

Espérons que ces tarifs plus incitatifs permettront d'accueillir de nouveaux commerces intéressants pour le

ENQUÊTE SOCIALE SUR CHÂTEAU-ROUGE

Monsieur Marvillet, Directeur de l'Aménagement Urbain et de la Construction de la Ville, a répondu à notre demande concernant la nécessité de faire une enquête précise sur les besoins en termes de relogement pour le secteur "Château-Rouge". C'est la SEMAVIP qui devra réaliser cette enquête comme le précise sa mission confiée par la Ville. La convention qui devrait être signée avec la Ville précise en son article 7 :

"La SEMAVIP procédera à des enquêtes sociales auprès des populations à reloger afin de préciser leurs besoins en ce qui concerne la catégorie, la taille et le type de logements à prévoir".

Quant au Schéma Directeur d'Aménagement de l'Espace Public, il "fait actuellement l'objet

Décembre 1997

d'amendements portant notamment, à la demande de la Préfecture, sur le plan de circulation. Les associations seront à nouveau consultées lors de la finalisation de ce document aui pourrait intervenir d'ici à la fin du mois de ianvier".

RENCONTRE AVEC DIDIER BARIANI

Le 12 décembre dernier, Didier Bariani, Adjoint au Maire de Paris chargé des "quartiers sensibles" recevait une délégation des différentes associations intervenant sur les sites "politique de la Ville" à Paris (notamment des représentants d'associations intervenant dans le 10^{ème}, le 11 ème, le 18 ème et le 19 ème). Occasion de rappeler tous les blocages existant actuellement dans la mise en œuvre de cette politique (absence de chef de projet sur 2 sites, plus de co-président représentant la Ville pour la Goutte d'Or, nombreuses subventions 97 toujours pas notifiées, etc...).

L'Adjoint au Maire a pris note de la plupart de ces problèmes, mais les réponses semblent plus compliquées. Si le recrutement des chefs de projet semble être annoncé, par contre, en ce qui nous concerne, aucune précision n'a pu nous être donnée concernant le remplacement d'Anne-Marie Couderc comme co-président de la Commission Locale de Concertation Goutte d'Or, ni bien sûr sur une éventuelle date de réunion de cette

A ce sujet, comme annoncé dans la dernière Lettre de PGO, les associations de la Goutte d'Or ont écrit au Maire de Paris

NOUVELLE ÉDITION DU "GUIDE GOUTTE D'OR"

La édition actualisée (décembre 1997) de ce "Guide Goutte d'Or et Paris 18^{ème} des organismes au service auartier" vient de sortir.



On trouve dans ce GUIDE:

- Plus de 100 associations ou institutions présentées en fiches synthétiques classées par ordre alphabétique.
- 30 pages d'autres adresses utiles classées par thèmes.

En tout, 104 pages (format 21x15) d'une grande utilité pour tous ceux qui interviennent sur le quartier et l'arrondissement.

On peut se le procurer

- à la Salle St Bruno ou à la Pharmacie du 2 rue Léon au prix de 35 F,
- ou par correspondance (prévoir 10 F de plus pour frais de port) en envoyant un bon de commande accompagné d'un chèque à "Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

Échos... Échos... Échos... Échos...

GOUTTE D'OR TERRE DE RENCONTRES (2) : PARCOURS TISSÉS, MÉTISSÉS

Le projet avance ; le titre en est trouvé : "Parcours tissés, métissés". Ce thème fédérateur mettra l'accent sur l'idée du quartier comme lieu de tissage de multiples parcours qui se croisent, s'entrecroisent et se rencontrent, du titi parisien à celui qui vient d'ailleurs...

veulent rejoindre l'équipe Tous ceux aui d'organisation sont invités à la prochaine réunion qui aura lieu le lundi 12 janvier à 19 h (Salle St Bruno).

DÉLICES & COMPAGNIE RUE LAGHOUAT

L'ATMF (Association des Travailleurs Marocains de France) vient de créer une entreprise d'insertion intermédiaire par l'économie sous le nom de "Délices & Compagnie". Cette entreprise proposera un service traiteur (repas, pâtisseries) et l'organisation et la conception d'événements culturels et familiaux (repas d'amis, repas d'affaires, fêtes familiales, événements associatifs,...).

Délices & Compagnie - 15 rue Laghouat - 75018 Tél.: 01 42 54 59 50

Pour joindre PGO:

Tél.: 01 53 09 99 22 Fax: 01 42 57 39 96

Permanence logement:

le jeudi de 17 h 30 à 19 h Salle Saint-Bruno (9 rue St Bruno)

CINÉMA-VACANCES AU PÔLE SANTÉ

Le Pôle Santé Goutte d'Or (16/18 rue Cavé) organise trois projections de vidéo-cassettes sur grand écran à 14 h 30 (les parents sont les bienvenus) :

- le lundi 29 décembre (pour les enfants jusqu'à 6 ans): MIMI CRACRA ET LES CERISES (animation par G. Violette et l'équipe de la PMI),
- le mardi 30 décembre (pour les jeunes de 7 à 77 ans) : LE ROI LION (animation par l'équipe du Pôle Santél.
- le mercredi 31 décembre (pour les jeunes de 8 à 88 ans): L'ENVOLÉE SAUVAGE (animation par l'équipe du Pôle Santé).

Paris-Goutte d'Gr présente à tous ses lecteurs et adhérents ses meilleurs bœux pour 1998

POUR VOUS INFORM "PARIS-GOUTTE D'OR"	AER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÉMENT DU TRIMESTRIEL, a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement). ormation sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !
ABONNEZ-VOUS ou AD	HÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !
Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (4 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (6 numéros par an) au prix de 100 F (abonnement normal) ou de 120 F (abonnement de soutien). N.B.: "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.	BULLETIN à renvoyer à : "Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS
	NOM :
ADHÉSION à l'ASSOCIATION :	I • ABONNEMENT :
L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.	Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 100 F / soutien : 120 F) • ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier) J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)
	Ci-joint: un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or Je désire une facture : oui / non
	I Paris, le Signature :